

MERON
Arrêt du Conseil Municipal du 27 avril 2012

Giteco Urbanisme
L'ESPLANADE

Echelle : 1/2000e
Date : 23 avril 2012

PLANCHE 2-3

- 1 --- Limite de l'A.V.A.P.
- 2 --- Limite des secteurs
- 3 --- Immeuble protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 4 --- Parcelle protégée au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 5 --- Trace des fortifications
- 6 --- Patrimoine architectural exceptionnel
- 7 --- Patrimoine architectural remarquable
- 8 --- Patrimoine architectural intéressant ou constitutif de l'ensemble urbain
- 9 --- Petit patrimoine architectural
- 10 --- Ouvrage hydraulique
- 11 --- Mur de clôture à conserver
- 12 --- Porche à conserver
- 13 --- Espace libre mitieral :
- 14 --- Espace non aedificandi
- 15 --- Sols protégés
- 16 --- Espace public à mettre en valeur
- 17 --- Espace boisé protégé au titre de l'A.V.A.P.
- 18 --- Jardin à préserver
- 19 --- Alignement d'arbres, mail
- 20 --- Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti
- 21 --- Elément portant atteinte au site

